

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES  
COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

### Principaux ratios

Population totale (colonne h du recensement INSEE)	4389
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	143

Informations financières - ratios	Valeurs (en euros)	Moyennes** nationales de la strate (en euros)
Dépenses réelles de fonctionnement/population R1	1 322*	836
Produit des impositions directes/population R2	559	452
Recettes réelles de fonctionnement /population R3	1 669	1 019
Dépenses d'équipement brut/population R4	378	292
Encours de dette/population R5	108	782
DGF/population R6	44	151

\* 1 196 € si l'on soustrait les remboursements liés aux charges de personnel.

\*\* Source : DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2017) ; calculs DGCL – ouvrage « Les collectivités locales en chiffres 2019 ».

## Montants des comptes administratifs 2019 consolidés :

### 1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2019
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	1 727 188.69	1 937 921.69
RECETTES	3 372 584.81	299 500.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	7 241 395.20	
RECETTES	7 427 740.19	

### 2 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2019
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	131 478.69	83 000.00
RECETTES	173 794.52	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	771 438.66	
RECETTES	838 446.20	

### 3 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2019
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	190 962.99	82 008.00
RECETTES	129 383.27	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	534 417.84	
RECETTES	490 607.97	

### 4- PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2019
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	2 049 630.37	2 102 929.69
RECETTES	3 675 762.60	299 500.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	8 547 251.70	
RECETTES	8 756 794.36	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	10 596 882.07	2 102 929.69
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	12 432 556.96	299 500.00

## Les orientations et priorités du budget 2019 :

- Maintenir un certain niveau de qualité au niveau des services proposés à la population ;
- Limiter la pression fiscale en maintenant les taux des impôts locaux.
- Soutenir l'investissement public local

## Exécution des budgets 2019 :

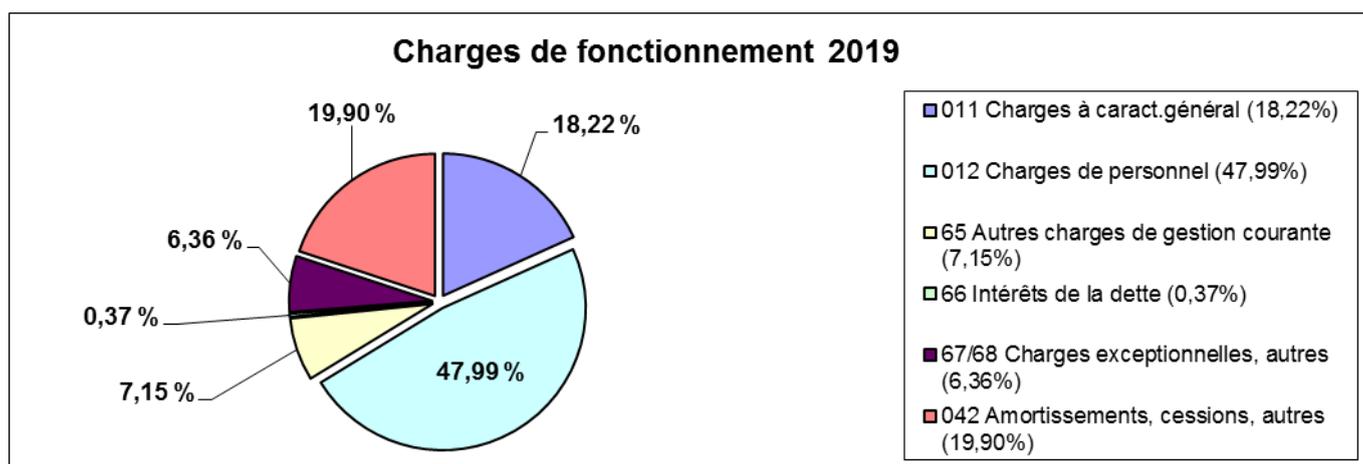
### BUGDET PRINCIPAL

#### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 7 241 395.20 € et de 7 754 740.19 € dégageant un excédent de 513 344.99 €.

#### A – Dépenses de fonctionnement 2019

Chapitre	Libellé	Réalisé 2019 en €	Part en %
011	Charges à caractère général	1 319 724.75	20,05
012	Charges de personnel	3 475 335.10	57,50
65	Autres charges de gestion courante	518 003.16	11,06
66	Intérêts de la dette	26 607.60	0,37
67/68	Charges exceptionnelles, autres	460 568.80	0,95
042	Amortissements, cessions, autres	1 441 155.79	10,07
	<b>Total</b>	<b>7 241 395.20</b>	<b>100</b>

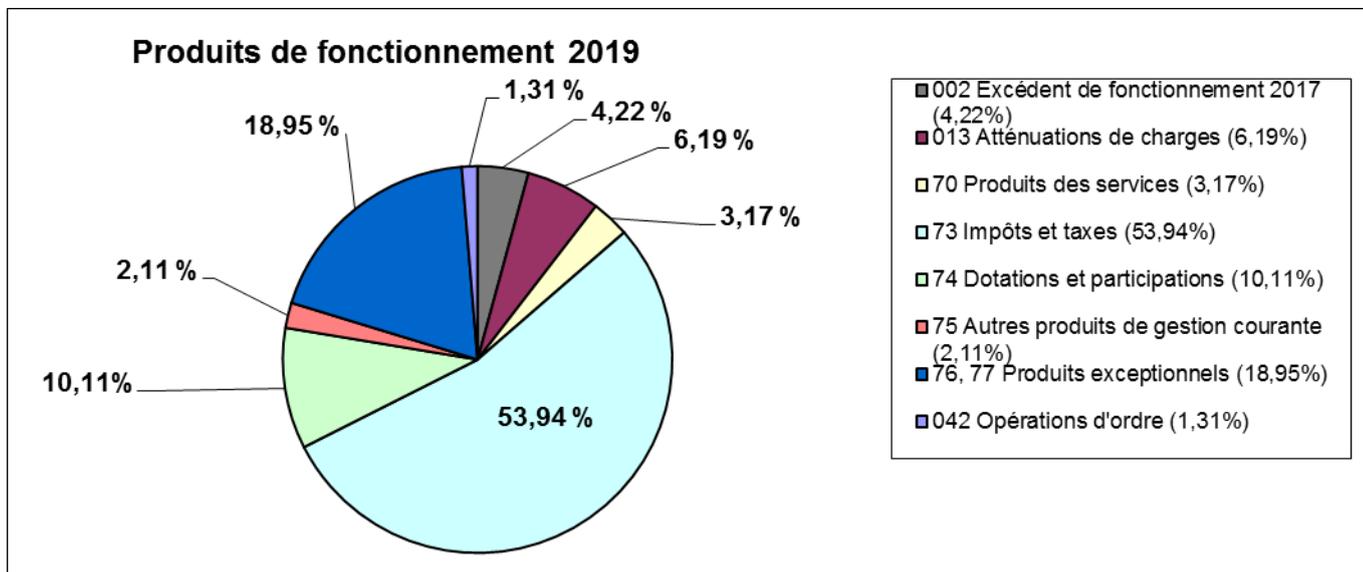


- Les **charges de personnel** (chapitre 012) se montent à 3 475 335 € pour l'année 2019. Ce qui représente **47.99 %** des charges de fonctionnement. En tenant compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 550 030 €, le **ratio des charges du personnel est alors ramené à 43.72 % du total des dépenses** de la section de fonctionnement. La commune gère la plupart des services au public par son propre personnel (eau, assainissement, restauration scolaire, accueil de loisirs, etc). Toutefois, si l'on déduit l'opération exceptionnelle de vente du terrain Cap Santé, ce ratio passe à **56.31 %**, et à **52.04 %** en tenant compte des remboursements de frais de personnel ;

- Les **charges à caractère général** (chapitre 011) qui totalisent 1 319 724.75 € représentent **18.22 %** des dépenses de fonctionnement.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) se sont élevées en 2019 à 518 003.16 €. Les dépenses sont en diminution de près de 18 %. Les éléments qui expliquent cette baisse concernent notamment :
  - La diminution des subventions aux associations (- 33 000 €) ;
  - Le transfert de la compétence « versement de la participation au SDIS (-67 000 €) à la Communauté de communes Cœur du var ;
- **Parmi les autres postes de dépenses**, il faut souligner la comptabilisation d'opérations exceptionnelles : **1 189 860 €** liés à des écritures de sortie de l'actif des terrains vendus par la commune. **459 000 €** de provisions constituées au titre de risques de non-recouvrement d'astreintes d'urbanisme.

### B – Recettes de fonctionnement 2019

Chapitre	Libellé	Réalisé 2019	Part en %
002	Excédent de fonctionnement 2018	327 000.00	4.22
013	Atténuations de charges	480 119.96	6.19
70	Produits des services	245 796.53	3.17
73	Impôts et taxes	4 182 862.98	53.94
74	Dotations et participations	784 243.21	10.11
75	Autres produits de gestion courante	163 664.75	2.11
76, 77	Produits exceptionnels	1 469 831.27	18.95
042	Opérations d'ordre	101 221.49	1.31
		<b>7 754 740.19</b>	<b>100</b>



- Avec **4 182 863 €** en 2019, les **impôts et taxes** représentent le poste principal (53.94 % des recettes).
- Le second poste concerne les produits exceptionnels, provenant de la vente de terrains, pour 1 469 831 € (18.95% des recettes).
- Les **dotations et participations** allouées à la commune constituent le troisième poste avec 784 243 € soit 10.11 % des recettes de fonctionnement 2019. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2019 pour **23 150 €**. De 2013 à 2019, le manque à gagner cumulé de la DGF s'établit à **2 483 600 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune.

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de **1 857 832.13 €** et de **3 372 584.81 €** dégageant **un excédent de 1 514 752.68 €**.

**A – Dépenses d'investissement 2019**

Chapitre	Libellé	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019	Total réalisé 2019
001	Déficit d'investissement 2018	130 643.44	0.00	130 643.44
040	Travaux en régie, amortissement subventions	101 221.49	0.00	101 221.49
16	Emprunts et dettes assimilées	66 178.54	0.00	66 178.54
20/204	Frais d'études et logiciels	30 518.39	152 929.00	183 447.39
21	Acquisition terrains, travaux de voirie, réseaux et bâtiments, matériels d'exploitation, mobiliers, autres matériels	1 529 270.27	1 784 992.69	3 314 262.96
<b>Total :</b>		<b>1 857 832.13</b>	<b>1 937 921.69</b>	<b>3 795 753.82</b>

En 2019, les dépenses d'investissement du budget principal se sont élevées à **1 857 832 €**.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **1 559 789 €**. Le remboursement du capital de la dette est de 66 179 € en 2019. Les autres postes de dépense sont : les amortissements des subventions (1 238 €), les travaux en régie (99 983 €) et la reprise du déficit d'investissement 2018 pour 130 643.44 €.

**B – Recettes d'investissement 2019**

Chapitre	Libellé	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019	Total réalisé 2019
10	FCTVA, taxes d'aménagement	366 586.86	0.00	366 586.86
1068	Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	446 971.98		446 971.98
13	Subventions d'investissement	116 028.98	299 500.00	415 528.98
16	Cautions loyers	1 000 700.00	0.00	1 000 700.00
27	Remboursement prêts rénovation façades	1 141.20	0.00	1 141.20
040	Amortissements immobilisations	1 441 155.79	0.00	1 441 155.79
<b>Total :</b>		<b>3 372 584.81</b>	<b>299 500.00</b>	<b>3 672 084.81</b>

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à **3 372 585 €** en 2019.

Les recettes principales portent sur les produits liés à la vente de terrains pour 1 189 860 € (35.29 % du total), la réalisation d'un emprunt pour 1 000 000 € (29.67 %), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2018 pour 446 971.98 € (13.25 %), le produit des taxes d'aménagement et du Fonds de récupération de la TVA pour 366 586.86 € (10.87 %), l'amortissement des immobilisations pour 251 296 € (7.45 %) et les subventions d'investissement allouées à la commune pour 116 029 € (3.44 %).

## BUGDETS ANNEXES

### ➤ Budget annexe de l'eau Potable

- Les recettes et dépenses de fonctionnement se sont établies en 2019 à **938 446.20 € H.T.** et **771 438.66 € H.T.** dégageant un excédent de fonctionnement de **167 007.54 €.**
- En section d'investissement, les réalisations en recettes et dépenses ont été de **335 591.41 € H.T.** et **131 478.69 € H.T.**, d'où un excédent de **204 112.72 €.** En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 83 000 €, le résultat de la section dégage un excédent de **121 112.72 €.**
- Sections d'exploitation et d'investissement **cumulées**, il en résulte un **excédent global** de **371 120.26 €.** En tenant compte des restes à réaliser de 2019, l'**excédent** ressortirait à **288 120.26 €.**
- Le capital restant dû de la dette au 31/12/2019 est de **8 349.24 €.**



### ➤ Budget annexe de l'assainissement

- Les recettes et dépenses de fonctionnement se sont établies en 2019 à **578 023.99 €** et **534 417.84 €** dégageant un **excédent de fonctionnement de 43 606.15 €.**
- En section d'investissement, les réalisations en recettes et dépenses ont été de **166 516.80 €** et **190 962.99 €.** Il en ressort un déficit de **24 446.19 €.** En tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour **82 008 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un déficit de **106 454.19 €.**
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **excédent global** de **19 159.96 €.** En tenant compte des restes à réaliser de 2019, il ressort un **déficit cumulé** de **62 848.04 €.**

### Effectifs de la collectivité au 31/12/2019 :

Les effectifs pourvus sont de 89 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	2	3	5
Contrats aidés	5	1	6
Titulaires	37	41	78
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>89</b>

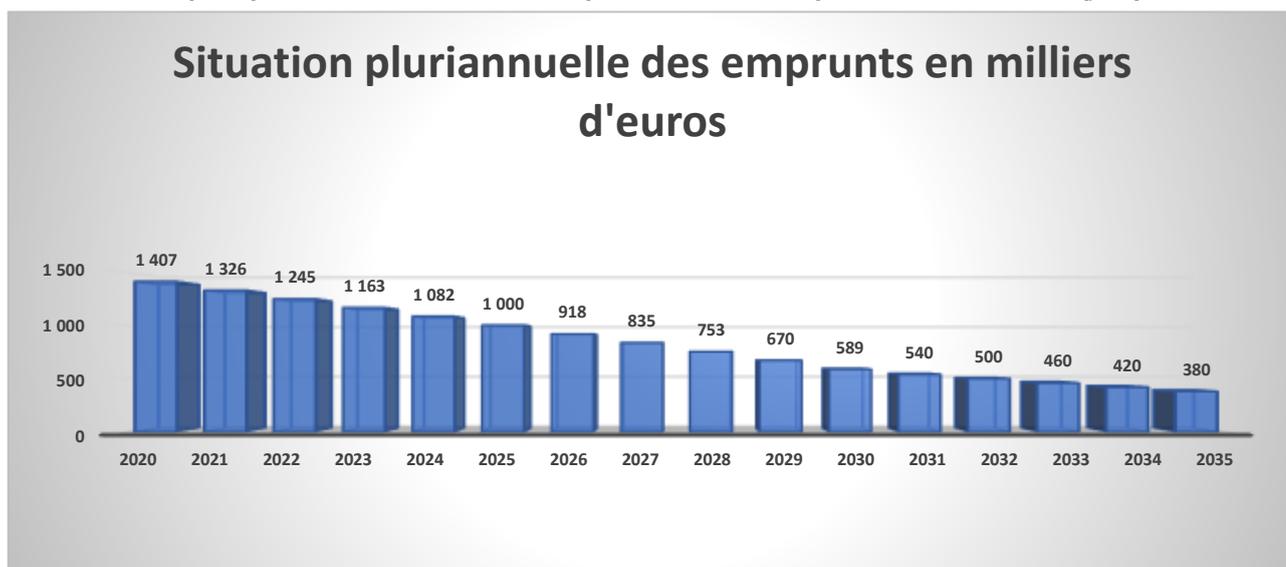
### Niveau d'endettement

#### 1. L'état de la dette.

Le **capital restant** dû au 31/12/2019 par la commune au budget principal est de **1 406 890 €.** Le remboursement du capital de la dette est de 66 179 € en 2019.

L'endettement, en euros par habitant, est passé de 845 € au 31/12/2007 à 321 € au 31/12/2019.

Le tableau ci-après porte sur le montant du capital restant dû, à partir du 01/01/2020 jusqu'au 01/01/2035.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

**L'épargne brute** est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette moins les produits et charges exceptionnelles). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

**L'épargne brute dégagée en 2019** est de **517 025 €**. Plus celle-ci est importante, mieux la collectivité territoriale se porte financièrement.

**Le taux d'épargne brute** indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le ratio est de **8.83 %** pour la commune du Cagnet des Maures en 2019. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 8 % est satisfaisant.

**L'épargne nette** qui est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts (**66 179 €**), s'établit à **450 847 € en 2019**. Cette épargne est utilisée pour financer des dépenses d'équipement.

Si l'on fait le rapport de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement 2019, soit 1 656 272 €, nous obtenons le **taux d'autofinancement des dépenses d'équipement**. Ce taux en 2019 est de **27.22 %**.

### La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait

nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Ainsi avec un taux de **2.72 %** (1 406 890 €/517 025 €), la commune pourrait rembourser sa dette **en moins de trois ans** si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. C'est un taux très bas (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge).